

Demande déposée le 29/08/2025

N° DP 027 358 25 00013

Par :	CHEBLI AHMED
Demeurant à :	37 TER RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE 27120 JOUY SUR EURE
Sur un terrain sis à :	37 RUE DE L'ANCIENNE ABBAYE 27120 JOUY SUR EURE 358 AC 69
Nature des Travaux :	Construction d'une charreterie. Pose de panneaux solaires sur façade arrière du garage.

Surface de plancher créée : 0 m²**Destination : Habitation - Logement****Le Maire ;****Vu** la déclaration préalable susvisée ;**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants ;**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 17/12/2019, modifié le 28/09/2021 et le 11/10/2022, révisé le 27/06/2023, modifié le 15/10/2024 ;**Vu** l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 06/09/2025 ;**Vu** l'avis favorable du Ministère des Armées en date du 12/09/2025 ;**Vu** l'avis favorable avec prescriptions du service Eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie en date du 22/09/2025 ;**Vu** l'avis du SIEGE 27 en date du 18/09/2025 ;**ARRÊTE****Article 1^{er} :** Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée. L'autorisation est assortie des prescriptions énoncées ci-après.**Article 2 :** Les prescriptions suivantes formulées par le service Eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie devront être respectées : **Sur la base de l'article 14 du PLUI, gestion des eaux pluviales à la parcelle sans rejet sur le domaine public. Les ouvrages devront être dimensionnés pour une période de retour décennale.**Fait à : JOUY SUR EURE, le 30/09/2025
Le Maire,

Philippe ALLAIN

**Observation :** - Le pétitionnaire est informé qu'il pourra être redevable d'une taxe au titre de la Taxe d'Aménagement (T.A.) part Communale et de la Taxe d'Aménagement (T.A.) part Départementale conformément aux articles L. 331-3 et R. 331-3 du Code de l'Urbanisme.**Affiché en mairie le :**

